

Les acteurs adhérents au Réseau parents en Aveyron proposent tout au long de l'année des actions Parentalité. Ils font appel dans ce cadre-là à des intervenants professionnels extérieurs à leur structure qu'ils rémunèrent. Le réseau référence sur son site des intervenants ayant des compétences sur le champ de la parentalité, des spécificités propres et un statut différent les uns des autres.


Le Réseau présente les intervenants sur son site et n'intervient ni dans la mise en place de l'action, ni dans la contractualisation entre l'intervenant et l'acteur.

La charte des intervenants est un cadre de référence pour toute intervention au service des actions parentalité qui doit assurer un cadre sécurisé pour les participants.



Les conditions pour figurer sur le site du Réseau parents

- Avoir animé au moins une action parentalité dans une structure du réseau. L'action doit être finalisée et référencée comme action parentalité.
- Transmettre à l'animatrice les diplômes et/ou certificat de formation en lien avec ses compétences sur le champ de la parentalité.
- Signer la charte de l'intervenant et s'engager à respecter ses principes.
- Attester sur l'honneur que son casier judiciaire est vierge.



Les principes que l'intervenant s'engage à respecter

- Respecter les principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
- Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents: les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elle se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.
- Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.
- Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale: les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre enfants.
- Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant.
- Le site n'a pas vocation à promouvoir commercialement les intervenants. Les intervenants s'engagent à ne pas faire la promotion de leur activité professionnelle lucrative.

Le Comité Opérationnel Parentalité se réserve le droit s'il le juge nécessaire d'enlever momentanément ou définitivement la page d'un intervenant si ces principes ne sont pas respectés notamment ceux de la neutralité politique, philosophique, et confessionnelle

Je, soussigné (e), _____ en qualité d'intervenant du réseau, atteste sur l'honneur que mon casier judiciaire est vierge et m'engage à respecter les principes de cette charte.

A _____

Le _____

Signature précédée de la mention lu et approuvé: